



SEANCE du 23 novembre 2021.

DELIBERATION 2021-41

Bi mila hogaita bat urtean azaroaren 23 an, arratseko zazpi herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiako tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt et un, le 23 novembre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

Horziren/Présents : Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Pierre DURANGA, Laurence MENDIBOURE, Pantrika MUSCARDITZ, Mathieu LAUGIER Anne-Marie IDIEDER, Lydie ETCHEGARAY, Gaby ETCHEBEHERE, Bernadette ETCHEVERRY, Jean-Michel JAUREGUY, William SISSOKHO.

Ez ziren hor / Absents : Betti ERROTEBEHERE, Yves GENIN.

Procuration : Betti ERROTABEHERE (donne procuration à Antton DUHALDE).

Biltzararen idazkaria / Secrétaire de séance : Laurence MENDIBOURE

Nomenclature : 1.1

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre – Opération « réfection des façades de l'Eglise ».

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation restreinte de marché public pour l'opération « réfection des façades de l'Eglise » a été lancée en octobre. La commune a sollicité directement quatre cabinets d'architecture spécialiste du patrimoine :

- Mme Isabelle JOLY (Bayonne).
- Mme Catherine MATVEIFF (Bayonne).
- L'Atelier LAVIGNE (Pau)
- Mme Alexandrine VANEL-DULUC (Bayonne).

La date limite de remise des offres était fixée au jeudi 18 novembre 2021 à 16h.

Selon le règlement de la consultation, la Commune doit retenir l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères d'attribution suivants :

- Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique pour 60% jugée sur les sous-critères suivants :

- Compétences et moyens affectés au projet pour 20% ;
- Pertinence de la méthodologie, optimisation des délais, cohérence et organisation de l'équipe pour 20%.
- Qualité et pertinence des références présentées pour 20%

- Prix des prestations pour 40%.

Une seule entreprise a déposé une offre.

L'analyse de l'offre a conjointement été effectué par Mme AYHERRA (pôle ingénierie de la CAPB) et Mme RENAULT (CAUE 64).

L'offre à l'ouverture s'établit de la manière suivante :

PLIS	Architecte	Montant € HT	Montant TTC
1	Mme Isabelle JOLY	24.900,00€	29.880,00€

Architecte	Notes pondérées		Note finale
	Valeur technique 60%	Prix 40%	
Mme Isabelle JOLY	60	40	100

Après lecture et analyse de l'offre, le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'engagement concernant la maîtrise d'œuvre de l'opération « réfection des façades de l'Eglise » avec le cabinet d'architecture de Mme Isabelle JOLY pour un montant de 24.900,00 € HT, ainsi que tous autres documents relatifs au présent marché (avenants, ...).

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Suprefeturan errezebitia Reçu en Sous- Préfecture	Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie

Le Maire/Auzapeza
Xavier LACOSTE

Deia/Convocation : 19-11-2021
Kontseiluak/ Conseillers en exercice 15
Hor zirenak / Présents : 13
Alde direnak / Votes pour : 14
Kontra direnak / Votes contre : 0
Abstentzia / Abstentions : 0

